

**Le 1<sup>er</sup> livre blanc du HCCP sera présenté le 14 décembre lors du comité plénier : découvrez son propos et son sommaire en avant-première.**



**DANS CETTE INFOLETTRE UN RETOUR  
SUR LE WEBINAIRE ORGANISE PAR L'AMDR  
ET LE HCCP AVEC LA PARTICIPATION DE  
L'AVOCAT NICOLAS CHARREL**



**Jérôme FILIPPINI**  
Préfet de La Réunion

Depuis mon arrivée à La Réunion, en août dernier, je prends toute la mesure d'un milieu économique très dynamique et particulièrement impliqué pour le développement de l'île. Au vu du tissu économique du territoire, un des enjeux prioritaires est de favoriser l'activité des TPE-PME, et la commande publique locale est plus que jamais un levier incontournable pour le développement économique et social de notre territoire. Je m'inscris donc dans la poursuite du travail partenarial entamé pour faciliter

l'accès à la commande publique de toutes les entreprises. C'est un enjeu de transparence et de compétitivité.

L'État porte les actions du HCCP, espace reconnu d'échanges autour des enjeux de la commande publique sur le plan technique mais encore plus sur le plan politique. La forte augmentation des prix des matières premières menace la pérennité de certaines entreprises dont le bilan est déjà fragilisé par les deux années de crise sanitaire, et par voie de conséquence leurs emplois salariés. Il est donc très important de saisir tous les outils existants (clause de révision des prix dans les contrats de la commande publique, modification des contrats existants, application de la théorie de l'imprévision, gel des pénalités contractuelles) pour ne pas faire peser les conséquences de la crise sur nos entreprises.

Dans son avis du 15 septembre 2022, le Conseil d'État a considéré qu'une modification limitée aux seuls prix, aux seuls tarifs ou à la seule durée du contrat (modification dite « sèche »)

est possible, dans les conditions et limites prévues par le Code de la commande publique. Cette nouvelle interprétation du droit, qui n'a pas pour effet de remettre en cause l'existence de la théorie de l'imprévision, a été reprise par la circulaire de la Première ministre, en date du 29 septembre. Par courrier du 13 octobre, j'ai sensibilisé l'ensemble des donneurs d'ordre de La Réunion sur le contenu de cette circulaire qui s'articule en 6 points : les prix révisibles, une obligation ; la révision sèche des prix ; l'indemnisation pour imprévision ; la résiliation amiable ; les pénalités de retard et les contrats de droit privé.

Il est fondamental de faire jouer tous les leviers de la commande publique pour permettre d'une part à notre économie de surmonter les difficultés structurelles et conjoncturelles auxquelles elle fait face, et d'autre part aux PME et TPE d'obtenir une part plus importante des marchés proposés par les collectivités et services publics locaux et donc de voir l'avenir de façon plus sereine.

**Dominique VIENNE**  
Président du HCCP

À l'heure où nous parlons beaucoup de responsabilité sociétale, il nous paraît important de prendre en compte les difficultés des uns et des autres, et en conscience de chercher ensemble des réponses pérennes.

Le webinaire co-organisé par l'Association des Maires de la Réunion et son Président Serge Hoarau, avec le HCCP, a permis grâce à l'intervention de haut niveau de Maître Nicolas Charrel, de faire

la lumière sur les possibilités offertes par le droit de la commande publique pour modifier les conditions et la durée des contrats et faire face à des circonstances imprévisibles.

Au-delà des éclairages précieux et des pistes qui nous ont été apportés, ce webinaire (voir page 4) fut un moment d'intelligence collective qui a permis de mieux comprendre ce que nous pouvons faire ensemble, donneurs d'ordre et opérateurs économiques, pour traverser ce moment très singulier. Ce temps d'échange a permis de mettre un sujet complexe à la portée du plus grand nombre, de sortir de l'approche «froide» de l'expertise pour aller vers une approche «plus chaude», plus en phase avec les circonstances exceptionnelles actuelles et le vécu de chacun.

Également il a permis de renforcer le Haut Conseil de la Commande Publique dans sa mission, celle, de co-construire avec toutes les parties prenantes (donneurs d'ordre, opérateurs économiques, consulaires, etc...), un véritable

Parlement de la commande publique dans lequel les parties trouvent un intérêt mutuellement profitable.

Créer les conditions de la compréhension des outils est crucial pour qu'à l'issue de cette situation de crise d'ampleur mondiale, nous sortions tous renforcés ou tout au moins pas trop impactés, tant du côté des finances publiques que de celui de la santé des entreprises. Ce Parlement est un atout précieux à l'image du vivre ensemble Réunionnais, et qui peut nous permettre de traverser ces crises plus sereinement et surtout ensemble.

Permettez-moi de féliciter également la CINOR, la CCIR et le service de l'achat public (SAP) de l'État (voir page 6) pour les rencontres organisées en septembre, afin de faciliter les contacts entre acheteurs publics et entreprises. Ce sont là encore, des moments que je qualifierais d'intelligence collective visant à (re)FAIRE territoire.



## Avant-première

# 1<sup>er</sup> livre blanc édité par le HCCP

## LE LIVRE BLANC DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DE LA COMMANDE PUBLIQUE SERA PRÉSENTÉ LE 14 DÉCEMBRE

**Faire de l'accessibilité des données un levier d'amélioration de la commande publique à La Réunion. Tel est le sous-titre de ce document qui paraîtra le 14 décembre. Nous vous proposons d'en découvrir le sommaire (encadré) et le témoignage de plusieurs acteurs interrogés pour enrichir son contenu.**

Le propos : l'objectif est partagé par la majorité des parties prenantes de la commande publique de l'île, et c'est pourquoi le HCCP en a fait son cheval de bataille. Tout euro investi par la sphère publique doit demeurer autant que possible sur le territoire de La Réunion et circuler entre les différents acteurs économiques.

Pour ce faire la commande publique doit être plus performante et plus efficace. Pour les donneurs d'ordre, l'enjeu est de trouver des entreprises locales en capacité de répondre aux marchés et de livrer une prestation qui soit compétitive et conforme aux attentes. Pour les entreprises, l'objectif est d'être en capacité de répondre aux marchés, de fournir la prestation demandée dans les délais impartis et plus largement de faire de la commande publique un relais de croissance et de développement.

Les mots d'ordre sont la simplification et l'accessibilité. Simplifier la vie des acheteurs et des entreprises, notamment celle des TPE/PME, par le développement du sourcing, la mise en œuvre d'une offre de services numériques permettant le 100% démat et l'exploitation des données des marchés notifiés.

Le projet est de créer une plateforme renforçant l'accessibilité numérique à la commande publique qui apportera :

- Une meilleure programmation des besoins et des réponses,



- Une démocratisation et un accès facilité à la commande publique,
- Une évaluation des pratiques et des politiques publiques.

Ce Livre Blanc a été voulu pour poser les bases de cet exercice, vous pourrez le découvrir dans son intégralité le 14 décembre dans le cadre du comité plénier du HCCP.

### Quelques témoignages (extraits)

« L'idée de cette plateforme fait progressivement son chemin et il y a aujourd'hui une volonté réelle de la mettre en œuvre en y associant tous les acteurs. Cette synergie doit être profitable au territoire pour que la commande publique irrigue l'économie réunionnaise. »

Jacques Maunier, Directeur régional du développement économique à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

« L'outil idéal serait une plate-forme mutualisée au niveau départemental ou, au moins, inter-communal. Cela permettrait de centraliser toutes les données des profils acheteurs et d'avoir accès à l'ensemble des offres. Une fois l'étape de la remise des offres passée, ce portail permettrait également d'agréger toutes les données pour avoir une vision d'ensemble des marchés. Aussi bien pour les donneurs d'ordre que pour les entreprises. »

Mickael Félix, Directeur du service commande publique de Petite île

« Un tel guichet unique permettrait aux entreprises, qui manquent très souvent de temps pour mettre en place une veille efficace, d'avoir plus de visibilité sur les marchés publiés dans leur domaine d'activité. Pour les acheteurs, cela aurait pour effet de stimuler la concurrence et éviter des procédures infructueuses par manque de candidats. »

Eric Lallemand, Directeur du Service Commande publique à la Cinor

« Je serais évidemment favorable à la création d'une plateforme unique qui permettrait d'informer sur les projets d'achats locaux et de rassembler en un lieu l'ensemble des appels d'offres. Ceci faciliterait l'accès du plus grand nombre à la commande publique et élargirait la concurrence. Cette plateforme serait enfin l'opportunité de mesurer efficacement l'impact de la commande publique locale sur le territoire réunionnais. Ce projet serait un levier pour développer l'ancrage territorial. »

Johnny Law Yen, Président de l'Association SBA et du groupe Solynvest

### Au sommaire du livre blanc

Propos introductifs (Président du HCCP, Préfet de Région, Région Réunion et Département de La Réunion) et présentation du HCCP.

Panorama : les données morcelées, les constats, les entreprises réunionnaises en demande, les initiatives dans les territoires (SCOPE Occitanie, APOGE Grand-Est et Focus Marchés Bourgogne-Franche-Comté). Un chapitre capital sur les solutions en phase Amont, Pendant et Aval des marchés publics. De nombreux témoignages d'acheteurs publics à La Réunion, chefs d'entreprises et acteurs nationaux de la commande publique. Une conclusion pleine de promesses : A nous de jouer ! Et pour compléter des annexes (données, enquêtes et études).

# Crise des matières premières, crise de l'énergie : quelles mesures pour les marchés publics ?



## RETOUR SUR LE WEBINAIRE ORGANISÉ PAR L'AMDR ET LE HCCP QUI ONT CONVIE NICOLAS CHARREL, AVOCAT ET MEDIATEUR JURIDICTIONNEL

**Le prix de certaines matières premières et de l'énergie s'est envolé notamment du fait de la guerre en Ukraine. Ces fortes augmentations mettent en danger la pérennité de certaines entreprises dont la croissance était déjà impactée par les deux années de crise sanitaire, et par voie de conséquence fragilisent leurs emplois salariés.**

Pour faire le point sur les actions possibles en matière de marchés publics, le HCCP et l'AMDR (association des maires du département de La Réunion) ont organisé un webinaire et invité Maître Nicolas Charrel, qui avait formulé, bien avant la parution de l'avis du CE, des propositions pour répondre juridiquement à la hausse des prix et ses effets dans les marchés publics, avec pour leitmotiv : souplesse, réactivité et pragmatisme « Faisons confiance aux parties prenantes ! ».

Le président de l'AMDR, Serge Hoarau, a tout d'abord rappelé l'importance de ce webinaire pour permettre aux donneurs d'ordre réunionnais d'échanger au sujet de la gestion des demandes des entreprises (révision de prix, réexamen des clauses d'imprévision...) et de connaître les outils juridiques à leur disposition pour sécuriser les procédures de marchés publics. De son côté, le président du HCCP, Dominique Vienne a souligné que l'objectif du HCCP était de créer de l'intelligence collective pour traverser cette période singulière (voir son édito en page 2).



Maître Nicolas CHARREL

« La crise actuelle est systémique, globale, exceptionnelle et peut-être du-

table, a souligné Maître Nicolas Charrel en introduisant son propos lors de ce webinaire qui a réuni une cinquantaine de participants (collectivités, inter-communalités, SEM/SPL, bailleurs, administrations, organisations professionnelles). Crucial, l'enjeu est rappelé d'entrée de jeu : « Comment gérer les augmentations de prix, les problématiques d'approvisionnement sur les matières premières, la crise de l'énergie ? ».

Me Nicolas Charrel a tout d'abord présenté les nouveaux outils disponibles (avis du Conseil d'Etat, fiche de la Direction des Affaires Juridiques-DAJ de Bercy, circulaire de la Première ministre - voir encadré) qui précise les possibilités offertes pour modifier les contrats (avenant, imprévision, durée et délais d'exécution, ajournement, pénalités, clauses de révision du prix, d'avance, de réexamen, de substitution, offres variantes, modification du projet...). « En cas de litige, a-t-il souligné, la recherche d'un accord amiable est toujours préférable à une décision judiciaire. De plus, la recherche d'une solution gagnant/gagnant passe par un partage des risques et des charges. »

Au-delà de l'insertion d'une clause de révision des prix dans les contrats de



la commande publique, a expliqué Me Nicolas Charrel, se pose la question suivante : quelles sont les possibilités offertes par le droit de la commande publique pour modifier les conditions et la durée des contrats pour faire face à des circonstances imprévisibles ? Plusieurs dispositifs sont possibles : la modification des contrats existants, l'application de la théorie de l'imprévision, le gel des pénalités contractuelles.

Le Conseil d'État, saisi par la DAJ, sur le maintien de sa jurisprudence sur l'intangibilité des prix dans les marchés publics, a rendu son avis le 15 septembre dernier. Puis, la Première ministre a publié une circulaire, le 29 septembre, relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n° 6338/SG du 30 mars 2022. Rappel, la circulaire s'articule en six points : les prix révisibles (une obligation), la révision « sèche » des prix, l'indemnisation pour imprévision, la résiliation amiable, les pénalités de retard et les contrats de droit privé.

# Activités du HCCP



## DERNIER COMITE TECHNIQUE, TROPHEES DE L'ACHAT RESPONSABLE, COMMUNICATION DU HCCP : ON FAIT LE POINT !

### Que s'est-il passé lors du comité technique du 28 septembre ?

Le comité technique du HCCP s'est tenu le 28 septembre, en présence de M. Dominique Vienne, président du HCCP et de Mme Nathalie Infante, SGAR. Retour sur les points qui ont été abordés.

**Assises des délais de paiement :** il est envisagé d'organiser ces assises en 2023. Quant à **la remise du 1er label RFAR (relations fournisseurs achats responsables)** ultramarin à l'aéroport, 1er et seul lauréat en outre-mer, et à la signature de plusieurs autres chartes, elles auront lieu le 15 novembre à 14h30 à la CCI, salle du Conseil.



**Guichet unique :** le projet de plateforme unique de la commande publique fera l'objet d'une communication à destination des collectivités en lien avec la Direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère de l'Économie et notamment avec M. Jean-François Thibous, directeur du projet « Transformation numérique de la commande publique » ; l'idée étant de désigner La Réunion comme terre d'expérimentation en la matière.

**Loi EROM :** l'article 73 de la loi du 28/02/2017 précise que les acheteurs publics peuvent réserver jusqu'à 1/3 de leurs marchés aux PME locales. Le décret d'application du 31/01/2018 a pour objet d'introduire, à titre expérimental et pour 5 ans, une obligation, pour les soumissionnaires à un marché public d'une valeur estimée du besoin >500 K€ HT de présenter un plan de sous-traitance aux PME locales. Le questionnaire, transmis aux donneurs

d'ordre pour retour d'expérience, fait ressortir la nécessité de reconduire et d'améliorer cette expérimentation. Après vérification juridique du maintien en vigueur des dispositions de l'article 73, une information sera transmise aux parlementaires réunionnais afin qu'ils interviennent au sein de leur assemblée.

**Préparation du comité plénier du 14 décembre 2022.** L'ordre du jour envisagé est le suivant : présentation d'indicateurs (CERBTP, INSEE, DRFIP), sujet présenté par une personnalité extérieure (Médiateur ou CGDD ou DAJ), focus particulier (imprévision et/ou nouveautés jurisprudentielles). Ce comité plénier sera l'occasion de la signature de plusieurs chartes du HCCP, la présentation du Livre Blanc, la restitution de l'enquête « Objectiver » réalisée durant l'été et la remise des Trophées 2022 de l'achat responsable.

### Fin de la 1ère étape des Trophées de l'achat responsable 2022 avant la remise des prix le 14 décembre

La clôture des candidatures a eu lieu le 15 octobre. La MDEN et le HCCP ont reçu une demi-douzaine de dossiers qui vont être examinés par le jury qui se réunira dans les prochaines semaines afin de nommer les trois lauréats. La remise des Trophées aura lieu le 14 décembre à l'issue du comité plénier du HCCP.

Les Trophées sont décernés dans trois catégories : La commande socialement responsable, La commande environnementalement responsable, Performance et Innovation.

## DES NOUVELLES DE LA COMMUNICATION DU HCCP

**Dans la Presse** - Plusieurs articles sont parus ces trois derniers mois sur les travaux menés par le HCCP, en particulier dans Le Moniteur des TP (8 juillet 2022) et dans Mémento (numéro spécial sur le développement durable, juillet 2022).

**Connectez-vous à la page LinkedIn** - Plus de 700 personnes suivent la page du HCCP. Cet espace a pour vocation de partager les informations et de favoriser les échanges entre tous les acteurs réunis au sein de la vaste communauté du HCCP mais aussi d'être un espace d'information pour tous ceux qui s'intéressent à l'achat public.

Pour suivre la page [cliquez ici](#)

Sur cette page sont postées des informations sur l'actualité du HCCP, de ses partenaires et également une veille de la commande publique à La Réunion et en métropole.



# Actualités locales :

## retour sur des événements marquants



**RUN'ALIM** - Les filières agricoles et les industriels de l'agroalimentaire ont lancé, le 14 septembre, runalim.re, une plateforme en ligne pour mieux faire connaître leur offre aux acheteurs publics de la restauration collective, où les produits d'importation sont majoritaires.

Contact : runalim974@gmail.com - [Lire l'article d'ImazPress comportant plusieurs vidéos explicatives](#)



Photo CINOR



Une étude pour compléter votre information concernant la mise en œuvre d'une restauration plus durable. À la suite de la publication de la loi EGALim, l'ADEME a conduit une étude sur les freins et leviers à la mise en œuvre d'une restauration plus durable, au sein des cantines scolaires. Dans ce cadre, l'opération « Les cantines s'engagent » a donné lieu à l'accompagnement de 15 établissements de restauration scolaire pour la mise en œuvre d'une démarche de restauration collective durable et notamment des objectifs de la loi EGALim. Diagnostic initial, élaboration d'un plan d'action et mise en œuvre sur un an, puis évaluation finale de la situation : ces étapes ont permis d'acquiescer une vision très opérationnelle des difficultés rencontrées sur le terrain et des solutions existantes ou à créer. [Ce recueil de 15 fiches restitue les retours d'expérience des établissements engagés. Pour aller plus loin retrouvez les rapports et la synthèse de l'étude.](#)

**La CINOR organisait jeudi 22 septembre ses rencontres économiques du territoire du nord**, au Parc des Expositions de Saint-Denis. L'Intercommunalité a présenté ainsi comme chaque année sa « stratégie du bon achat » aux chefs d'entreprise réunionnais.

En ouverture, une table ronde a permis d'évoquer de façon concrète et sans détour les problèmes que rencontre actuellement la commande publique locale en raison de la crise Ukrainienne, et les leviers qui sont mis en œuvre concrètement pour en limiter les effets sur le territoire.

Des salons professionnels tenus par 8 acheteurs (Région, Département, CINOR, SHLMR, Aéroport RG, Communes de St-Denis et Sainte-Suzanne, et le SIDELEC) ont ensuite suscité des échanges entre ces derniers et plus de 400 entreprises sur les programmes d'activité de commande publique 2022/2023.

Des conférences très prisées des TPE / PME sur les thèmes de « l'augmentation des chances de gagner un marché public en constituant un groupement d'entreprise », ou encore « Comment performer sur le critère d'attribution environnemental », ont également égayé cette grande fête économique.

Enfin, l'association SBA, le HCCP, la CCIR, la CMA, la NORDEV, la MDEN et la Mission Locale NORD ont été partenaires de l'événement et ont contribué activement à la réussite de cette journée.

**Les 29 et 30 septembre : 5èmes Rencontres Acheteurs publics des services de l'Etat et Entreprises** organisées par la CCIR, la Préfecture et le HCCP. Le Président et les élus de la CCI Réunion ont accueilli Mme Nathalie INFANTE, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales (SGAR), les Acheteurs Publics et les Entreprises pour ces journées riches en information et en opportunité sur la Commande Publique. Plus de 150 acteurs présents sur l'ensemble des deux journées dont les services de l'Etat : Préfecture, RSMA Réunion, FAZSOI, Ministère de la Justice, TAAF, ONF, Centres pénitentiaires,

Météo France, ARS, Gendarmerie, Police Nationale et bien d'autres établissements publics de l'Etat.

Alternant ateliers à destination des entreprises et rencontres B to B, ces journées sont réalisées car un grand nombre d'entreprises réunionnaises n'arrive pas à différencier les achats de l'Etat et les achats des collectivités territoriales. Cependant, l'Etat possède un gros volume d'achats et donc peut offrir une multitude de possibilités aux entreprises.



Photo CCIR

Pour rappel, la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion comptabilise 46 090 entreprises ressortissantes dont 42 329 soit 92% sont des petites entreprises ayant des effectifs compris entre 0 et 5 salariés. La Commande Publique doit permettre de remplir les carnets de ces petites entreprises mais aussi de générer de nouveaux emplois.

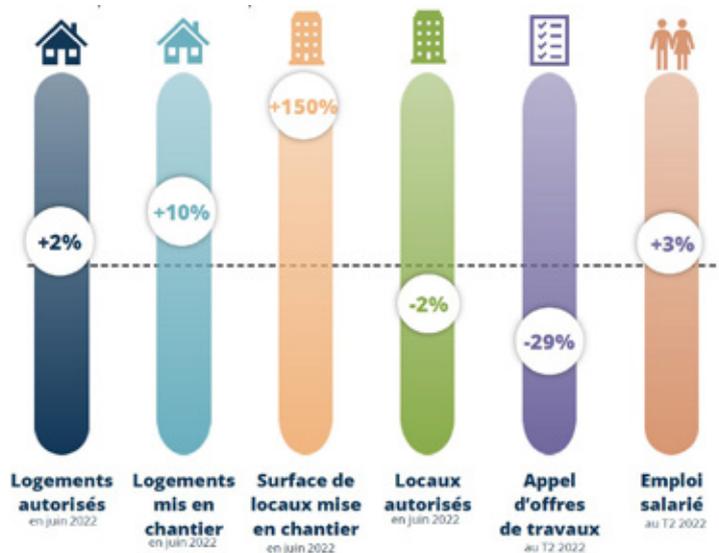
Une journée d'échanges et de retours d'expérience sur la thématique « **Réemploi et recyclage des déchets du BTP, les initiatives réunionnaises** » s'est tenue le 22 septembre à l'IUT de Saint-Pierre.

# Indicateurs de la commande publique



La CERBTP (cellule économique du BTP de La Réunion) a présenté en juin 2022, les chiffres clés du BTP pour le second trimestre 2022. Les indicateurs relatifs à l'activité du BTP sont bons avec une progression des effectifs salariés et du nombre d'autorisations de construire des logements collectifs.

[Consulter le document](#)



Niveau d'activité de juin 2022 comparé au niveau de juin 2021 (à la même période)

Unité : taux de réalisation | Traitement : CERC | Sources : SDES - DEAL, Réseau des CERC, vecteur +; CCP BTP

## Suivi régional de la relance de l'économie de la filière Construction

La CERBTP, dans le cadre du HCCP, a mis en place une note trimestrielle spécifique qui fait état du suivi de la relance concernant l'activité du bâtiment et des travaux publics. En résumé : le début d'année 2022 est assez bien orientée. Un point de vigilance est à noter toutefois sur l'activité prévisionnelle à fin 2022-début 2023, compte tenu d'une baisse des consultations de travaux entre janvier et juin 2022 (-29%). Le niveau ainsi enregistré sur le premier semestre 2022, est en effet similaire à celui enregistré en 2020 (année marquée par la crise sanitaire).

[Consulter la note d'août 2022](#)

## Projets de travaux soutenus par le plan de relance

La CERBTP, mobilisée sur l'accompagnement des acteurs économiques locaux, propose un suivi des projets de travaux Bâtiment et Travaux Publics du plan de relance sur la région. Avec l'appui du SGAR et de la préfecture, les maîtres d'ouvrage ont été contactés afin de valider les données renseignées et l'état d'avancement des projets.

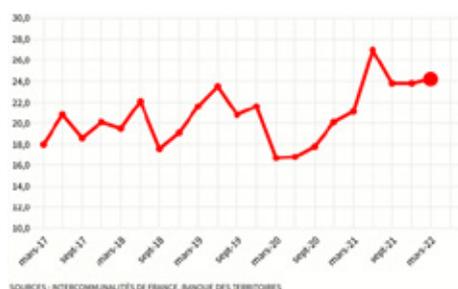
A date de juillet 2022, le plan de relance soutient 179 projets lauréats, représentant un volume de 300 834 K€ de montants de travaux répartis sur 70 maîtres d'ouvrages.

[Consulter le document](#)

## Index du Bâtiment et des Travaux Publics (CERBTP)

Les dernières valeurs des indices et des index locaux du BTP à juillet 2022 sont disponibles sur le site internet de la Cellule Économique Régionale du BTP. [Cliquer ici](#)

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de l'évolution des index, la CERBTP met également à disposition une note mensuelle précisant, pour chaque indice et index, l'évolution sur 1 mois et sur 12 mois ainsi que les facteurs de contributions à ces évolutions. [Cliquer ici](#)



## Les chiffres de la commande publique au premier semestre 2022 (baromètre d'Intercommunalités de France et de la Banque des Territoires).

Les Echos a publié en avant-première les principaux chiffres du baromètre dans son article du 20 septembre « La commande publique a tenu le choc malgré l'inflation ». Le volume d'achats publics a progressé de

6,5 % au premier semestre par rapport à la même période de 2021, à 52,1 milliards d'euros.

La progression de la commande publique s'est surtout faite en début d'année, le volume d'achats du deuxième trimestre ayant été le même que celui de 2021 (27 milliards d'euros). [Lire l'article](#)

Le volume d'achats au premier semestre 2022 s'est élevé à 52,1 milliards d'euros

# Guides, rapports et newsletters : informez-vous !



## Guide sur les aspects sociaux de la commande publique

L'OECP (Observatoire économique de la commande publique) a publié le 13 septembre, une nouvelle version du guide sur les aspects sociaux et écologiques de la commande publique, qui vise à accompagner les acheteurs publics afin qu'ils puissent prendre en compte les considérations sociales et écologiques de manière plus ambitieuse dans les achats publics.

[Télécharger le guide](#)

Pour compléter votre information lire l'article de Romain Cayrey paru le 16 septembre dans Le Moniteur des TP « Le guide sur les aspects sociaux de la commande publique se teinte d'égalité femmes-hommes ». [Lire l'article](#)

## Les newsletters du HCCP

Quatre newsletters ont été diffusées au cours du troisième trimestre 2022. Si vous avez raté une information issue de la veille réalisée par le HCCP vous pouvez la retrouver en ligne : [18 juillet - 30 août - 12 septembre - 26 septembre](#)

## Guide des marchés publics de la région Grand Est

Didactique, clair et pratique, il décortique, analyse et explique chaque étape de manière simple pour permettre aux PME et TPE d'organiser leur parcours dans la commande publique. [Consulter le guide](#)



## Marchés publics : la démat' au service des entreprises

Vecteur Plus publie un guide pratique dont voici le pitch : « Gain de temps et de productivité, réduction des coûts et de l'impact environnemental, plus de transparence... »



Le passage au 100% numérique de la commande publique est un véritable atout pour les entreprises !

Grâce aux conseils opérationnels et points de vigilance de Vecteur Plus, mettez-vous à jour sur les nouvelles démarches dématérialisées. »

[Télécharger le guide](#)

À la suite de la publication de la loi EGALim, l'ADEME a conduit une **étude sur les freins et leviers à la mise en oeuvre d'une restauration plus durable**, au sein des cantines scolaires. Dans ce cadre, l'opération « Les cantines s'engagent » a donné lieu à l'accompagnement de 15 établissements de restauration scolaire pour la mise en oeuvre d'une démarche de restauration collective durable et notamment des objectifs de la loi EGALim.



Diagnostic initial, élaboration d'un plan d'action et mise en oeuvre sur un an, puis évaluation finale de la situation : ces étapes ont permis d'acquérir une vision très opérationnelle des difficultés rencontrées sur le terrain et des solutions existantes ou à créer.

[Ce recueil de 15 fiches restitue les retours d'expérience des établissements engagés.](#)



# Informations juridiques :

## ACTUALITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE



### **Publication de l'avis du Conseil d'Etat relatif aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision.**

La DAJ (Direction des Affaires Juridiques) de Bercy publie une nouvelle fiche technique relative aux possibilités offertes par le droit de la commande publique de modifier les conditions financières et la durée des contrats de la commande publique pour faire face à des circonstances imprévisibles et à l'articulation avec l'indemnité d'imprévision.

[Consulter la publication](#)

Suite à l'avis du Conseil d'État du 15 septembre 2022, qui considère qu'une modification limitée aux seuls prix, aux seuls tarifs ou à la seule durée du contrat (modification dite « sèche ») est

possible, dans les conditions et limites prévues par le Code de la commande publique, **la Première ministre a publié une circulaire, datée du 29 septembre**, relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte de hausse des prix de certaines matières premières.

Cette circulaire, adressée aux préfets pour une mise en œuvre par leurs services et par les opérateurs de l'État, s'articule en six points : les prix révisibles (une obligation), la révision « sèche » des prix, l'indemnisation pour imprévision, la résiliation amiable, les pénalités de retard, les contrats de droit privé. La Première ministre demande également de sensibiliser les collectivités territoriales et leurs établissements publics sur l'importance des principes et règles énoncées ci-dessus. [Consulter la circulaire](#)

**La DAJ** complète la boîte à outils des acheteurs publics pour la mise en œuvre des règles de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, dite « loi Séparatisme » qui impose l'insertion de clauses dans les contrats confiant l'exécution d'un service public à un opérateur privé ou à un organisme employant des salariés soumis au Code du travail, afin d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité de celui-ci.

[Consulter la fiche de la DAJ](#)

**La DAJ prépare un nouveau Guide des prix** qui tiendra compte des questions soulevées sur les modalités de mise en œuvre de la théorie de l'imprévision et sur l'articulation entre les articles L. 6 et R. 2194-5 du Code de la commande publique.

Contactez le HCCP : [hccp-secretariatpermanent@reunion.pref.gouv.fr](mailto:hccp-secretariatpermanent@reunion.pref.gouv.fr)  
0262 40 75 60 - [Sur le web](#) - [Sur LinkedIn](#)

Toute personne ou organisation ayant un intérêt à se mobiliser autour de la commande publique et de sa meilleure efficacité pour le territoire est invitée à participer aux groupes thématiques ([voir liste et contacts](#)).